



Faut il louer meublé ou non meublé

Par **gégé83**, le **14/07/2011** à **17:30**

Bonjour,

Je viens d'acheter un studio au comptant, je souhaite le louer, mais j'aimerais savoir, si je le loue 660 euros Charges comprise (60 euros de charges locataire) avec un foncier de 650 euros combien me restera t'il après CGD RDS , ou taxe pro ... ? en option meublée ou non meublée

Le studio est en état neuf pas de travaux à amortir. Puis-je amortir le montant de l'acquisition et sur combien d'années ?

Parallèlement j'ai acheté un T2 en fevrier loué en non meublé, les montants de location meublé et non meublé s'ajoutent t'ils dans les plafonds de 32000 ou 50000 euros ?

Merci d'avance pour vos lumières